

Séance Ordinaire du 22 novembre 2021

Date de la

Convocation :

17 novembre 2021

Date d'Affichage :

24 novembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-143

Accès à la vallée des Ayes : Création d'un comité consultatif

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. ARNAUD Cyril par M FAURE BRAC Christian, M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant que le conseil municipal a été destinataire d'une pétition concernant la fréquentation touristique de la vallée des Ayes en période estivale avec notamment des nuisances liées à un trafic routier important au niveau du hameau des Ayes,

Considérant que la municipalité a déjà consulté la population par le biais d'un « forum citoyen » au printemps 2021 concernant la problématique de la fréquentation de cette vallée,

Considérant que cette situation demande toutefois réflexion quant aux suites qui pourraient y être données afin d'apporter des solutions ou du moins minimiser les impacts sur le cadre de vie, sur l'environnement et sur les paysages,

Dans le cadre de cette réflexion, M. le Maire propose au conseil municipal de créer un comité consultatif où seront associés des personnes propriétaires et des membres du conseil municipal,

VU les personnes désignées par les signataires du courrier d'accompagnement de la pétition susmentionnée pour participer à ce comité consultatif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1. **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire

2. **DECIDE** d'instituer un comité consultatif chargé de donner au conseil municipal un avis sur la problématique de l'accès à la vallée des Ayes en période estivale.
3. **DIT** que ce conseil consultatif sera composé des personnes désignées ci-dessous :

MM. MAUREL Fabien, BOREL Roland et FINE Sylvie (Suppléants : Jean-Marc GARAMBOIS et Florence CLEMENT)

Et de MM. FINE Sébastien, PONS Nicolas et ROMAN Leslie. Conseillers municipaux

4. **DIT** que la présidence de ce comité consultatif sera assurée par M. FINE Sébastien

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE